



Déroulement et modalités du championnat vaudois des juniors filles B9, phase automne 2009

Le *samedi 03 octobre 2009* est réservé tout l'après-midi pour la *Coupe des juniors filles B9* se jouant sous la forme d'un tournoi, à Grandson (Participation selon inscription).

Modalité

La « phase automne 2009 » se déroule en championnat sur 1 tour avec 8 équipes (un seul groupe).
Au terme de cette « phase automne 09 » les équipes seront réparties en 2 groupes.

1 groupe 1^{er} degré réunissant les 4 premières équipes classées, avec un championnat sur 4 tours (12 matchs).

Le premier classé à la fin du championnat tour printemps 2009/2010 est championne vaudoise.

Les 4 dernières équipes « phase automne 2009 » formeront le 2^{ème} degré pour le tour printemps 2009/2010 avec éventuellement de nouvelles équipes inscrites.

Prescriptions

En cas d'égalité entre deux ou plusieurs équipes, les critères suivants seront appliqués pour les départager :

- . points des rencontres directes entre les équipes à égalité
- . meilleure différence de buts des rencontres directes entre les équipes à égalité
- . meilleure différence de buts du championnat
- . le plus grand nombre de buts marqués lors des rencontres directes entre les équipes à égalité
- . le plus grand nombre de buts marqués lors du championnat
- . tirage au sort.

Classe d'âge des joueuses juniors B9 : 1993 – 94 – 95 – 96 .

Les joueuses en âge de juniors B et en dessous ne sont pas autorisées à disputer plus d'un match par jour.

La durée d'un match est de 2 x 35 minutes. On utilisera un **ballon n° 4**.

La **dimension du terrain** doit correspondre aux **prescriptions du football des enfants** (normalement d'un 16 m à l'autre).

La **carte de match peut contenir au maximum 14 noms** (9 joueuses et 5 remplaçantes) avec passeports. Les remplaçantes sont autorisées à participer à la partie sous forme de changements libres lors d'arrêts de jeu. Une joueuse préalablement remplacée peut, lors d'un arrêt de jeu, reprendre part au jeu. Le nombre de changements est illimité.

Les suspensions temporaires demeurent applicables.